

Rapport de contrôle

Région Wallonne 2023

L'année 2023 fait suite aux changements intervenus en 2022 en termes de recherche, constatation, poursuite et répression des infractions environnementales, notamment par la création de l'Unité Spécialisée d'Investigation (USI) en remplacement l'Unité de Répression des Pollutions (URP).

L'Unité Spécialisée d'Investigation (USI)

L'USI est un service du DPC. Elle a pour mission la recherche et la constatation des infractions liées à la protection de l'environnement. Son rôle de police consiste aussi à en identifier les auteurs et à les placer à la disposition des autorités judiciaires.

Son action se concentre notamment sur le secteur des déchets, les dépôts clandestins, l'identification des filières d'élimination et les transferts transfrontaliers. Sa vocation est de développer l'investigation dans la recherche des contrevenants et des filières.

Les contrôles

Les contrôles effectués par le DPC en 2023 ont porté sur différentes installations et/ou sites identifiés comme suit :

- Contrôle du respect des conditions d'exploiter au sein d'établissement dûment autorisés pour l'entretien de véhicules ou le démantèlement de VHU ;
- Contrôle et verbalisation au sein d'établissements ne disposant pas des autorisations requises ;
- Contrôles sur des dépôts clandestins de VHU ;
- Contrôles routiers, généralement en collaboration avec d'autres services ou autorités de pays limitrophes, axés sur le transfert transfrontalier de déchets.

En fonction des situations rencontrées, les contrôles ont donné lieu à des avertissements et des procès-verbaux. Les dossiers sont suivis auprès du Parquet ou auprès du Fonctionnaire sanctionnateur. Près de 35 dossiers portant sur la thématique des VHU, ont été initiés en 2023.

Étude sur les risques de fraudes et les impacts environnementaux

L'USI a par ailleurs attribué un marché de service dédié à l'analyse des risques environnementaux liés aux secteurs d'activités des déchets soumis à l'obligation de reprise. L'objectif de cette étude, qui se déroulera en 2024, est d'identifier les risques de fraudes et les impacts environnementaux qui y sont liés, les différentes filières de collecte, récupération, tri, recyclage, élimination des déchets. Les conclusions de l'étude permettront d'optimiser les contrôles et actions à mener par le DPC.